

devait être moindre au Canada, mais cette diminution était dû toute entière à une cause passagère. Une semblable augmentation de membres ne saurait se continuer indéfiniment, et se continuerait-elle, que son effet irait toujours en diminuant à mesure que la moyenne des âges au Canada se rapprocherait de la moyenne générale.

Il serait ridicule de supposer chez des membres nouvellement admis une proportion de mortalités aussi forte que parmi un groupe voisin faisant partie de l'Association depuis bien plus longtemps. Tandis que les membres décédés aux Etats-Unis ont en moyenne été membres pour une période de plus de cinq ans, et que, dans le Conseil de New-York, la durée de cette période atteint neuf ans, au Canada, cette durée n'atteint pas trois ans.

Il semble inutile de ne rien ajouter pour démontrer que, si jusqu'à présent, la proportion des mortalités au Canada a été moindre que celle des Etats-Unis, elle gagne tous les jours du terrain, tandis que d'un autre côté la proportion des Etats a une forte tendance à diminuer. La comparaison pour la période écoulée depuis la dernière convention jusqu'au mois de juin ne prouve-t-elle pas encore ce fait ? Les proportions sont à peu près les mêmes.

Quel est celui qui voudrait affirmer que la proportion du Canada n'atteindra pas celle des Etats-Unis, lorsque le Canada aura une moyenne d'âge aussi élevée et que ses membres feront, en moyenne, partie de l'association depuis aussi longtemps ?

Il n'est pas, non-plus, hors de propos de noter que, sur les 189 certificats payés au Canada, jusqu'au 1er mai, seize étaient de mille piastres seulement ; si ces certificats eussent été de deux mille piastres, la différence payée en surplus par le Canada se trouverait réduite à \$5,000.00 à peine.

Nous avons donc l'assurance que bientôt notre part aux bénéfices sera assez grande pour couvrir toute notre contribution au fonds bénéficiaire. Plus, tout semble indiquer qu'avant longtemps nous recevrons plus que nous paierons. Durant les deux dernières années, la C. M. B. A. s'est répandue avec une rapidité très grande dans l'Ouest des Etats-Unis, et des branches ont été organisées à différents endroits dans les Etats de l'Iowa, de l'Indiana, de l'Illinois et du Minnesota. Il s'est aussi formé des succursales dans la Virginie, et nous avons lieu de croire qu'avant peu, de nouveaux Grands Conseils seront formés dans ces Etats.

Qu'a-rivera-t-il alors ? De nouveaux risques seront pris, risques qui devront être pour le moins aussi bons que ceux acceptés au Canada ; La moyenne des âges diminuera aux Etats-Unis et le Canada aura sa part de bénéfices et plus.

N'est-il pas plus qu'évident qu'il est impossible d'examiner la question avec impartialité et sans parti pris, sans voir combien peu sérieuses sont les raisons qui militent en faveur de la séparation.

Je n'ai fait jusqu'ici que traiter la question sur le terrain du droit et des faits. Il y a bien encore le côté moins matériel du respect dû aux principes de la C. M. B. A. et au but qu'elle se propose, comme association chrétienne et Catholique. J'y reviendrai dans un prochain article, mais auparavant, que l'on me permette d'examiner, encore sur le terrain des faits le troisième argument en faveur de la séparation, à savoir : Le manque de justice du Conseil Suprême dans ses relations vis-à-vis le Conseil du Canada. C'est ce que je ferai dans le prochain numéro.

JUSTIN.

UNION ST-JOSEPH

ASSEMBLÉE DU 11 OCTOBRE

(Suite.)

Après lecture des opérations financières du semestre et du rapport soumis par le Comité de Régie, aussi pour le semestre, les auditeurs font le rapport suivant :

"Nous avons l'honneur de vous soumettre respectueusement que nous avons examiné les livres de la Société et que nous avons trouvé tout en parfait ordre et conforme aux Règlements. Nous signalons, cependant, à votre attention le fait que quelques succursales retiennent en dépôt un montant plus considérable que celui auquel elles ont droit."

Vos dévoués confrères,

Signé { MICHEL BOUSQUET
ALFRED LAPALME

L'ordre du jour : Election et installation d'officiers étant appelé, le président laisse le fauteuil à M. le Chapelain qui surveille les délibérations suivantes relatives au choix des membres qui devront faire partie du Comité de Régie, lequel donne le résultat suivant, à l'unanimité des voix.